



Problème réparations sur panneau électrique.

Par **MAgrippa**, le **02/09/2014** à **16:44**

Bonjour.

Locataires d'un logement, le 18/07/2014 notre panneau électrique a connu une panne (coupure, puis étincelle en tentant de remettre le courant et re-coupure).

Dans son attestation l'électricien mentionne : "ayant constaté une panne totale, des traces d'étincelles ainsi que des traces de début d'incendie, il a procédé à la remise en état de dis tableau dont les câblages et disjoncteurs étaient vétustes.". Le propriétaire étant injoignable sur le moment, nous avons payé la facture...

Notre assurance nous renvoie vers le propriétaire en nous disant qu'il n'y a pas eu d'accident et que cela relève de l'entretien, et que ce n'est pas une réparation à la charge du locataire.

Notre propriétaire nous renvoie vers l'assurance...

Quelle est donc la définition d'un accident électrique chez les assureurs? Et donc, qui écouter?

Cordialement,

A.